



## COMITE DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS ET PECHEURS PLAISANCIERS DES COTES D'ARMOR

Association, loi 1901, adhérente à la Fédération Nationale des Pêcheurs  
Plaisanciers et Sportifs de France

CD22

SECRETARIAT  
Pierre Le Gall 35 ch .du Penker  
Serval 22300 LANNION .  
pmjlegall@wanadoo.fr  
02 96 47 20 33

### Compte rendu de l'assemblée générale du 10 Avril 2010 Au centre aéré de Lannion Beg Léguer

A ce jour, le Comité des Côtes d'Armor est composé de 31 associations représentant 4450 adhérents.

#### Associations représentées (24):

Binic, Bord de Rance , Bréhat, Bréhec, Erquy, Lancieux, Lanmodez, Lannion, Lézardrieux, Locquémeau, Paimpol, Penvenan, Perros-Guirec, Plérin Martin Plage, Plestin les Grèves, Pleubian, Pleumeur Bodou, Plouézec, Ploulec'h le yaudet, St Quay Portrieux, Trébeurden, Trégastel, Tréguier, UMP Les hopitaux.

#### Associations excusées (6) :

, Hillion, Le Légué, Pléneuf val André, Plouha , St Geran Plevenon ,Tréveneuc .

#### Associations non représentées (1) : Trébeurden Toeno.

Les présents et pouvoirs représentent 87,6% de la totalité des voix statutaires du CD22.

*Personnalités invitées : Mme Corinne Erhel, Députée. Mr le directeur des affaires maritimes,  
Mr Christian Marquet Maire de Lannion. Mr Denis Mer Conseiller général  
Mr Joël Le Jeune président de la communauté des communes Lannion.  
Mr Michel Brémont VP du Conseil Général pour les ports .  
Mr Eric Robert en charge des affaires portuaires à Lannion.*

*Seul présent, Mr Eric Robert .*

Denis Mel, Président de l'association des Plaisanciers du Léguer accueille cordialement les représentants des associations du CD 22.

Jean Quinquis Président du CD 22 exprime ses regrets quant à l'absence la plupart des élus invités.

L'assemblée respecte une minute de silence en la mémoire de Daniel Guilbert.

\*\*\*\*

Vers 10 heures, la partie statutaire de l'assemblée a démarré conformément à l'ordre du jour prévu :

Rapport moral et d'activité 2009 /2010 présenté par le Président .

Rapport financier présenté par le Trésorier Loïc Rolland .

L'approbation de ces rapports est soumise à l'assemblée.

Renouvellement du tiers sortant : approbation de la nouvelle composition du conseil d'administration.

\*\*\*\*

## **Rapport moral Présenté par J.Quinquis.**

### **Préambule**

Rappel de 2 faits marquants de l'année écoulée:

Décès de Daniel GUILBERT

Remplacement de Loïc Rivoallan à la présidence du CD 22

### **Nos actions:**

Guide des bonnes pratiques: Nous avons pu éditer les guides des bonnes pratiques 2009 grâce à la participation d'EDF qui a comblé la diminution de la subvention du CG. Des guides ont aussi été réalisés par les communautés de commune de la presqu'île. Ils ont été distribués d'une part par le CDT 22 et par les associations lors de leurs manifestations diverses.

#### Journées estran :

Lors de la dernière AG nous avons constaté le manque de reconnaissance de notre association au niveau départemental. Nous avons progressé dans ce domaine et obtenu une bonne couverture médiatique, grâce à l'implication des 12 associations lors des journées estran. 20 sites ont été couverts par une centaine de bénévoles, merci à tous.

#### Mobilisation lors des débats du Grenelle de la mer :

De nombreuses associations se sont mobilisées lors des débats du Grenelle de la Mer pour appuyer les positions défendues par la FNPPSF, que ce soit à Brest, dans les journaux locaux ou par internet. Nous avons eu gain de cause de justesse grâce à une action nationale. Cependant à ce jour la charte n'est toujours pas signée et nous devons rester vigilants.

#### Implication dans la restitution de l'enquête du CLPEM de Paimpol :

La restitution de l'enquête sur l'interaction des pêches professionnelles et de loisir nous a permis tant lors de la présentation préalable que durant la table ronde, d'exprimer notre avis sur les conditions de réalisation du questionnaire, Mais aussi de faire connaître nos positions en particulier sur la préservation de la ressource, l'accessibilité à tous de la pêche de loisir et les actions de formation et d'information que nous menons dans ce sens. Nous avons pu ainsi commencer à passer de l'image d'une « corporation attachée bec et ongle à nos privilèges » à celle d'un groupe représentatif, influent et promoteur d'une pêche de loisir responsable, dont le poids économique est important tout en restant ferme sur la liberté d'accès à la mer et à ses ressources. Ce discours commence à être entendu de nos politiques et il faut le poursuivre. Les contacts avec les professionnels du CLPEM de Paimpol se sont poursuivis lors de trois réunions ou une douzaine d'associations du quartier maritime de Paimpol pour étudier les améliorations à apporter aux relations entre deux groupes historiquement opposés ou du moins présentés comme tels, alors qu'ils ont en commun la même ressource, le même milieu, et souvent les mêmes valeurs.

### **Nos autres activités**

#### Actions en justice :

Nos actions en justice ont bien du mal à déboucher sur des sanctions concrètes et dissuasives. Les condamnations, souvent à des dommages ridicules par rapport aux sommes en jeu sont de plus, au moins pour les deux dernières affaires, cassées en appel. Ces actions nous coûtent très cher et le directoire lors de la réunion du 13 mars a décidé de ne plus engager de frais de procédure.

#### Rencontre avec le Conseil Général :

Notre rencontre avec Mr Brémont cet automne n'a pas apporté de réponses concrètes aux questions que nous avons soulevées (financement du guide 2010, carénage, aménagements portuaires) Vous en avez reçu le compte rendu. Il ne faut cependant pas rompre les ponts et il faudra travailler, sans doute plus avec les techniciens qu'avec les élus pour faire des propositions mieux étudiées.

Nous devrions être associés au schéma départemental d'accès à la mer, ce qui peut être une porte d'entrée intéressante.

Participation à la mise en place de Natura 2000 Bord de Rance :

J'ai participé à la réunion plénière de mise en place de cette nouvelle zone, il appartient maintenant aux associations locales de prendre leur place dans la commission maritime qui a été créée.

**Fonctionnement du comité:**

Le directoire s'est réuni 2 fois ce qui est conforme aux statuts, mais me paraît insuffisant pour un fonctionnement efficace.

Le site internet

Le site qui vous avait été présenté lors de l'AG de Plouézec fonctionne plus ou moins bien. Il est visité (6000 vraies visites en un an) mais n'est pas assez réactif.

**Conclusion**

Le CD 22 se porte bien malgré une année charnière. Il peut être plus dynamique afin de remplir ses buts statutaires: être l'interlocuteur reconnu sur le département et soutenir dans leurs actions les associations adhérentes

***Le présent rapport moral a été soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.***

*D. Mel souhaite la bienvenue à Mr Eric Robert qui s'est joint à l'assemblée pendant la présentation du rapport.*

\*\*\*\*

**Rapport financier Présenté par Loïc Rolland trésorier du CD22**

Compte courant : 196,25€

Livret : 537,09€

Les frais d'avocat ont été de 7892,01€

Retour sur « affaires » 3009,03€

En attente « Dehors » 4882,98€

Espérance de « rentrée » 700,00€

Merci à la fédé 360,00€

**Budget annuel ~ 1000.00€**

L.Rolland souligne que l'état des finances est faible ; ceci est dû aux retombées insuffisantes des affaires de justice qui vont souvent en appel et pour lesquelles les frais d'avocat doivent être assumés par le budget du CD 22.

Pour rétablir une situation plus solide, il propose de ne couvrir dorénavant que les frais de fonctionnement du Comité.

***Le présent rapport financier a été soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.***

\*\*\*\*

Comme convenu lors de la dernière réunion du directoire, J.Quinquis procède à un « tour d'horizon » des associations présentes, ceci afin de noter les éventuels problèmes locaux et d'apporter si possible le soutien du comité départemental 22 et des associations présentes. Trois associations seulement ont fait part de leurs soucis :

*Bord de Rance* en parlant de Veolia qui s'implique dans les nouvelles études des plans de mouillages afin de

revoir les tarifs à la hausse.

*Plestin les Grèves* toujours très inquiets de l'avenir touristique de leur secteur ainsi que des intentions avouées des instances locales de supprimer la zone de mouillage de St Michel en Grève pour faciliter le ramassage des algues vertes.

*Ploulec'h Le Yaudet* qui ont l'impression d'être seuls devant une administration sanitaire et professionnelle qui ne cessent de tirer profit de zones interdites à la pêche de loisir. Après l'ouverture d'une zone d'élevage de moules en baie de Lannion, voilà que circule le bruit d'une ouverture de concession d'élevage et de commercialisation de « bivalves fouisseurs » dans l'estuaire du Léguer.

Les autres associations se sont présentées à travers leurs représentants. J.Quinquis a demandé à tous de lui faire parvenir les modifications dans les bureaux d'associations, ceci afin de mettre le fichier du CD le plus à jour possible.

\*\*\*\*

### **Projet d'activité 2010 présenté par J.Quinquis**

Rappel des principes de base:

L'activité du CD 22 est celle des associations

Le CD 22 est moteur sur certaines idées ; il vient en appui aux associations.

Conformément à ses statuts Le Comité soutient les actions de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

#### **Axes essentiels**

Réussir les 1 ères journées nationales de la pêche en mer ; c'est l'opération de communication de l'année

Les associations peuvent travailler à plusieurs

Il faut se déclarer et labelliser les actions

Aider les associations à la diffusion des informations liées à la « charte mer »

Si la charte sort il faudra communiquer.

Le but est de ne pas s'épuiser chacun dans son coin mais de mettre en commun les supports nécessaires.

Il faudra aussi s'occuper d'informer et d'impliquer les pêcheurs non répertoriés (non adhérents et n'ayant pas de mouillage)

Poursuivre l'appui aux initiatives de rapprochement avec les autres acteurs du milieu maritime dans les Côtes d'Armor

Signature par 12 associations du quartier maritime de Paimpol d'un accord sur la mise en place d'un groupe de liaison commun à la pêche de loisir et à la pêche professionnelle. C'est une première nationale. Il faut l'encourager et espérer un effet boule de neige.

Opération homards 2010 nous y sommes associés

La réactivation de la convention de lutte contre le travail illégal

La mise en place d'une grille de communication vers les élus

Conseillers généraux, régionaux, communautés de communes .

Implication plus grande dans les problèmes environnementaux

Algues vertes dépôt de plainte

Adhésion au collectif Parc Marin Manche

### **Amélioration de fonctionnement du Comité départemental**

Une vraie dynamique associative:

Des réunions du directoire plus fréquentes (1 par trimestre) avec un calendrier annuel établi à l'avance.

Une répartition des fonctions à l'intérieur du bureau permettant une véritable couverture départementale.

Les comptes rendus des réunions sont transmis systématiquement à toutes les associations

Un site internet au service de toutes les associations (calendrier départemental des manifestations et sorties, des informations et compte rendus en ligne, un dossier de presse reprenant les articles locaux...).

\*\*\*\*

## **Renouvellement du tiers sortant.**

### **Le tiers sortant de 2010 est constitué par :**

Loïc Rivoallan ; il se représente.

Roland Kerjolis ; il ne se représente pas et souhaite être remplacé par JC. Bohn qui se présente.

Bernard Denis ; il démissionne et souhaite être remplacé par P. Krauskopff qui se présente.

Jacques Soulabaille ; il se représente.

### **Les nouveaux :**

Jacques Duverger ; Nouveau candidat Erquy

Yannick Riffault ; Nouveau candidat Pleubian

Jacques Nicollet ; nouveau candidat. Paimpol

De plus, conformément aux statuts Jean François Omnès remplace G le Goffic comme délégué de Trébeurden

**Ces modifications du conseil d'administration sont soumises à l'assemblée elles sont acceptées à l'unanimité.**

## **Liste alphabétique du conseil d'administration CD22 2010.**

Bohn Jean Claude	<i>Bréhat</i>	
Brun Thierry	<i>Bord de Rance</i>	
Dardoize Jean Pierre	<i>Erquy</i>	
Duverger jacques	<i>Erquy</i>	
Godest Alain	<i>Plouézec</i>	
Kiffer Jean	<i>Perros Guirec</i>	<i>Vice Président</i>
Krnaskopff Pierre	<i>St quay Portrieux</i>	
Le Gall Pierre	<i>Pleumeur Bodou</i>	
Le Guen Yves	<i>Plouézec</i>	
Nicollet Jacques	<i>Paimpol</i>	
Omnès Jean François	<i>Trébeurden</i>	
Quinquis Jean	<i>Plouézec</i>	<i>Président</i>
Riffault Yannick	<i>Pleubian</i>	
Rivoallan Loïc	<i>Bréhec</i>	
Rolland Loïc	<i>Plestin Les Grèves</i>	<i>Trésorier</i>
Soulabaille Jacques	<i>Binic</i>	<i>Vice président</i>

### **Motion proposée par le président:**

L'assemblée générale donne mandat à Jean Quinquis président du Comité pour représenter le CD 22 en justice conformément à l'article 4 des statuts:

*Le Président assure, avec le bureau, l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du directoire.*

*Il représente le Comité en toutes circonstances. Pour les actions en justice, en défense il représente le Comité par l'effet même des statuts, en demande, il agit sur décision de l'assemblée générale. En cas d'urgence, il peut*

*engager toute action nécessaire, à charge pour lui d'en rendre compte, pour approbation, au directoire puis à l'assemblée générale.*

*Il peut en toute occasion se faire remplacer par un membre du directoire auquel il donnera pouvoir.*

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Intervention de J.Kiffer, Président de l'AP Perros Guirec , Président de la FNPPSF.

La charte nationale concernant les règlements halieutiques et l'environnement, issue du grenelle de l'environnement est actuellement sur le bureau de Mr Borloo.

Les plus virulents contre les activités de pêche de loisir sont les entités « Robin des bois » et « Nicolas Hulot » dont l'attitude et les interventions sont le reflet d'une incompétence avérée et protégée.

La charte est négociée au détriment d'un permis de pêcher ; elle entraîne une déclaration gratuite et obligatoire d'activité de pêche en mer ainsi qu'un marquage « hyper léger » des poissons.

La lutte contre le braconnage est une priorité avérée.

La FNPPSF met en œuvre une action de généralisation de la convention partenariale de lutte contre les pratiques illicites autour de l'activité de pêche en mer. Cette convention est visée par tous les acteurs politiques, professionnels de la mer et pêcheurs de loisir des côtes d'Armor depuis 2005.

La FNPPSF demande aux pouvoirs publics de contacter ses représentants ou ceux du département avant de publier des arrêtés concernant la pêche à pied ou en mer.

La FNPPSF, en 2011 passera sûrement le cap de 30000 (trente mille) adhérents , ce qui en fait une des fédérations françaises des plus représentatives en matière de loisirs.

Trois fournisseurs de bateaux neufs mettent gratuitement à la disposition de leurs nouveaux clients un « kit du pêcheur plaisancier de composition FNPPSF ».

La devise 2010 : « UNE PECHE RECREATIVE RESPONSABLE ».

Pour clôturer l'AG, Mr E.Robert, représentant la municipalité de Lannion demande aux présents de bien vouloir excuser les Mr le Maire et les représentants municipaux invités. Ils sont été retenus pour l'inauguration du stade d'athlétisme « Le Vaillant ». Il souligne cependant l'intérêt que portent les élus de Lannion au bon fonctionnement de la vie maritime locale.

Le Conseil d'administration le remercie et l'APL offre le pot de l'amitié avant de passer à la Paëlla.

Il est alors environ 12h 45.

PLG 02 Mai 2010.